

Décision Générale colonial

Décision n° 1436 du 7 décembre 1946 :

n° 1436

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 décembre 1946
Numéro JO n° 12 du 31/12/1946	Date du numéro 31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de quinze jours (valable du 15 au 30 décembre 1946) est accordée à M. Le Naour, brigadier des douanes, pour en jouir à Djibouti.